



Environnement Suisse 2022

L'essentiel en bref
du rapport du Conseil fédéral



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Avant-propos

Chère lectrice, cher lecteur,

La troisième édition du rapport « Environnement Suisse » présente l'état de l'environnement dans notre pays en 2022. Par cette vue d'ensemble des principaux indicateurs, le Conseil fédéral entend contribuer à une politique environnementale avisée, qui s'appuie sur les faits.

La Suisse a fait des progrès dans de nombreux domaines environnementaux, notamment grâce aux nouveaux instruments déployés par le Conseil fédéral pour protéger les ressources naturelles du pays. Les efforts engagés ont payé, comme le montre la qualité élevée des cours d'eau, de l'air et des forêts. Notre qualité de vie s'en ressent également.

Il reste toutefois beaucoup à faire pour préserver l'environnement. À l'été 2022, des vagues de chaleur intenses et de longs épisodes de sécheresse nous ont de nouveau rappelé à quel point il est important d'agir. Les défis les plus urgents sont les changements climatiques, le déclin de la biodiversité et la surexploitation des ressources naturelles. Par ailleurs, les deux tiers de la charge environnementale de la Suisse sont causés à l'étranger.

Pays innovant et prospère, la Suisse est dans les meilleures dispositions pour opérer la transition nécessaire vers une gestion durable des ressources. Le monde scientifique en est certain : une vie climatiquement neutre est non seulement possible, mais aussi

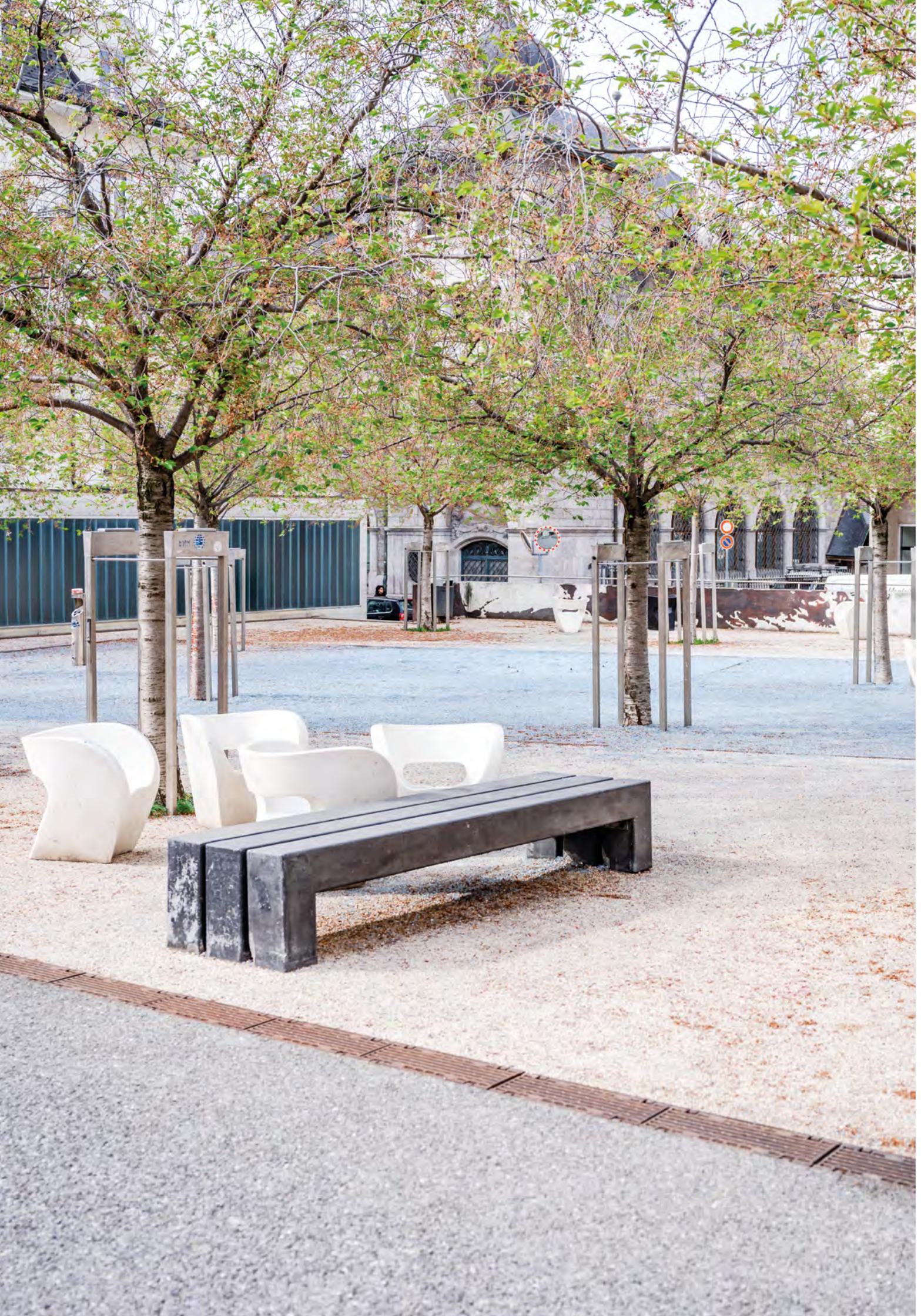
économiquement abordable. En restant les bras croisés, nous nous exposerions à des conséquences désastreuses. Les synergies des politiques du climat et de la biodiversité doivent être exploitées de manière cohérente. Par exemple, les arbres, les espaces verts et les eaux ont un effet positif tant sur le climat que sur la biodiversité. La politique énergétique est aussi une politique climatique. En effet, miser sur les énergies renouvelables indigènes et, partant, renforcer la sécurité de l'approvisionnement en électricité contribue grandement à la protection du climat.

Nous devons tous nous mobiliser. Il est en notre pouvoir d'aider la Suisse à assumer ses responsabilités en matière de politique environnementale. Ainsi, le Conseil fédéral et le Parlement créent les conditions-cadres, les cantons et les communes concrétisent la politique environnementale, les milieux économiques réalisent des investissements porteurs d'avenir et les scientifiques fournissent des bases et des solutions essentielles.

Je remercie également la population, qui lance de nombreuses initiatives et innovations pour ménager nos ressources et la nature.

Il nous faut tout mettre en œuvre pour préserver les fondements mêmes de la vie. Ensemble, nous poursuivons notre chemin sur la voie d'une société durable.

Simonetta Sommaruga, conseillère fédérale



Messages clés

La politique environnementale menée par la Suisse peut se prévaloir de ses succès dans de nombreux domaines. Il reste toutefois beaucoup à faire : les **changements climatiques**, le déclin de la **biodiversité** et la **surexploitation** des ressources naturelles comptent parmi les défis les plus urgents.

La Suisse est particulièrement concernée par les **changements climatiques**, le réchauffement se montant à un peu plus de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Elle entend réduire ses émissions de moitié d'ici à 2030, et le Conseil fédéral veut ramener à zéro net ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Pour aider l'économie et la société à se tourner vers la compatibilité climatique, il convient d'exploiter tous les **potentiels techniques** et de **décarboner les secteurs économiques**. Des **conditions-cadres** sont également nécessaires pour rendre le quotidien durable.

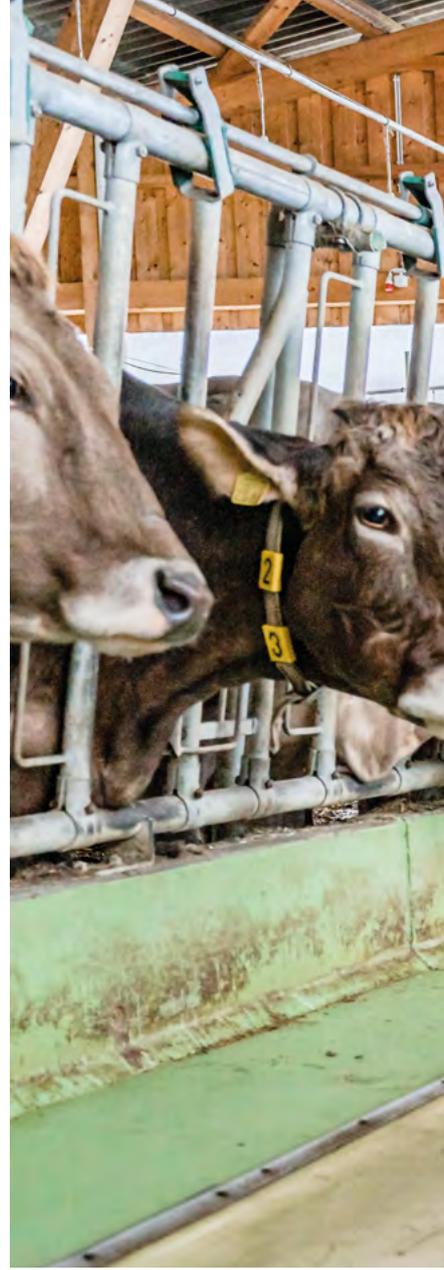
Les mesures de promotion de la biodiversité ont certes un impact local et des bénéfices ponctuels, mais le manque de surfaces, l'imperméabilisation des sols, le morcellement du paysage, l'exploitation agricole intensive ainsi que les apports d'azote et de produits phytosanitaires pèsent toujours sur la biodiversité. Il est urgent d'agir avec détermination pour **garantir les services que fournit la biodiversité** à l'économie et à la société. Une biodiversité riche et résiliente face aux mutations contribue également à atténuer les changements climatiques et leurs conséquences.

La Suisse n'a pas encore atteint l'objectif qu'elle s'est fixé, soit d'utiliser durablement les **matières premières** et de boucler systématiquement les **cycles de matériaux**. Pour s'en rapprocher, il s'agit de concevoir les produits de sorte que leur fabrication et leur utilisation requièrent moins de matériaux et d'énergie, qu'ils durent dans le temps et qu'ils puissent être réparés, réutilisés ou recyclés.

Un avenir durable est encore possible, pour autant que les modes de production et de consommation opèrent un **changement radical**, notamment dans les secteurs de la **mobilité**, du **logement** et de l'**alimentation**, qui génèrent ensemble deux tiers de la charge environnementale totale.

Toutefois, si ces derniers sont responsables d'atteintes à l'environnement, ils offrent aussi de nombreuses **opportunités** et **possibilités d'action** aux acteurs de la **politique**, de l'**économie**, de la **recherche et de la société civile**. Il faut trouver des solutions intégrées qui créent les conditions-cadres adaptées à une transition socialement juste. Des exemples de bonnes pratiques indiquent que de nombreux acteurs sont déjà à l'œuvre.

L'inaction a des **conséquences économiques** négatives. Plusieurs études montrent que les changements climatiques non maîtrisés ou la perte de services écosystémiques engendrent des coûts pour l'économie et la société qui dépassent de loin ceux des mesures de lutte et de protection.





Protection de l'air lors de la construction d'étables

L'ammoniac est un gaz azoté incolore à l'odeur âcre. Dans l'agriculture, il se forme principalement lorsque l'urine et les excréments des animaux de rente se mélangent. Des bactéries produisent alors une enzyme qui transforme l'urée en azote ammoniacal. L'ammoniac est ainsi libéré dans l'atmosphère lors du stockage du lisier et du fumier et de leur épandage dans les champs, mais des quantités importantes s'échappent déjà de l'étable. Le centre de compétences de la Confédération pour la recherche agricole (Agroscope) examine des pistes pour réduire les émissions d'ammoniac dues à l'élevage. Des résultats probants ont été obtenus dans une étable dans laquelle

l'urine s'écoule plus rapidement grâce à une pente et à une rigole, et dont les aires d'affouagement des vaches sont aménagées de manière à ce qu'il n'y ait pas d'excréments ou d'urine dans cette zone. Ces mesures architecturales ont permis de réduire de 30% les émissions d'ammoniac. Les coûts supplémentaires liés à des étables de ce type sont en grande partie pris en charge par la Confédération et les cantons.

www.agroscope.ch > Élevage laitier : moins d'émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre
www.ammoniak.ch > Exemples pratiques

L'essentiel en bref

But du rapport

En publiant tous les quatre ans le rapport «Environnement Suisse», le Conseil fédéral satisfait au devoir légal d'information prévu à l'art. 10f de la loi sur la protection de l'environnement (LPE). La présente édition, «Environnement Suisse 2022», donne un aperçu de l'état et de l'évolution de l'environnement en Suisse ainsi que des atteintes environnementales causées par la Suisse. Elle dresse le bilan des mesures prises par la Confédération pour améliorer la qualité de l'environnement et pointe les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires sont nécessaires.

État actuel de la politique environnementale suisse

La Suisse a réalisé des progrès dans de nombreux domaines environnementaux. Au cours des 20 dernières années, la charge environnementale globale de la Suisse par personne, en valeur absolue, a baissé en Suisse et à l'étranger (→ EBP/Treeze 2022) (→ figure 1).

Il y a eu des améliorations notamment en ce qui concerne la qualité de l'air, la biodiversité en forêt, la gestion des dangers naturels, l'efficacité matérielle et la gestion des déchets.

Depuis le dernier rapport («Environnement Suisse 2018»), le Conseil fédéral a créé de **nouveaux instruments** pour protéger les ressources naturelles de notre pays:

- En 2020, le Conseil fédéral a adopté la **Stratégie Sol Suisse** et une série de mesures visant à assurer durablement la ressource sol, parmi lesquelles figurent le plan sectoriel des surfaces d'assolement (SDA), permettant de mieux garantir la préservation des terres agricoles suisses les plus fertiles, le Centre de compétences sur les sols (CCSols) et un plan pour une saisie d'informations pédologiques pour toute la Suisse

(→ Conseil fédéral 2020a). En 2020 également, le Conseil fédéral a actualisé la **Conception «Paysage Suisse»**, qui définit des objectifs contraignants pour les autorités afin de lutter contre les pressions qui pèsent sur le paysage et de conserver à long terme l'attrait de cet espace où la population habite, travaille et se détend (→ OFEV 2020a).

- Au printemps 2021, le Parlement a adopté la loi fédérale sur la réduction des risques liés à l'utilisation de **pesticides**. En octobre 2020, le Conseil fédéral a adapté la réglementation sur l'exportation de pesticides non autorisés en Suisse: l'exportation de cinq pesticides particulièrement problématiques est proscrite depuis 2021, et celle des autres pesticides interdits en Suisse est soumise à un régime d'autorisation. En avril 2020, il avait déjà modifié l'ordonnance sur la protection des eaux et fixé des valeurs limites plus strictes pour les pesticides particulièrement problématiques tels que la cyperméthrine, un insecticide. En avril 2022, il a en outre adopté un train d'ordonnances pour une eau potable propre et une agriculture plus durable. Ce faisant, il durcit les critères applicables aux prestations écologiques requises (PER) dans le domaine des nutriments et des produits phytosanitaires, notamment, et crée des incitations financières en faveur de systèmes de production durables en introduisant de nouveaux programmes de paiements directs¹.
- En 2022, le Conseil fédéral a adopté un **contre-projet indirect** à l'initiative populaire «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (**Initiative biodiversité**)»². Il souhaite ainsi créer suffisamment d'habitats pour les plantes et les animaux, promouvoir une culture du bâti de grande qualité et engager des moyens financiers supplémentaires.
- Le **plan d'action d'adaptation aux changements climatiques 2020-2025** poursuit la politique menée jusqu'à présent et prévoit des mesures pour lutter contre les risques liés aux changements climatiques et accroître

1 19.475 Réduire le risque de l'utilisation de pesticides (f, g, i)

2 Message relatif à l'initiative populaire «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)» et au contre-projet indirect (modification de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage) (f, g, i)

la capacité d'adaptation de la nature, de la société et de l'économie (→ Conseil fédéral 2020b).

- En 2021, le Conseil fédéral a adopté la **Stratégie climatique à long terme**, qui présente les lignes directrices pour la neutralité climatique de la Suisse d'ici 2050 (→ Conseil fédéral 2021a). En septembre 2022, il a transmis au parlement une nouvelle proposition de **révision de la loi sur le CO₂** (→ Conseil fédéral 2022d). De plus, dans un contre-projet direct à l'initiative pour les glaciers, le Conseil fédéral demande l'inscription dans la Constitution de l'objectif du zéro net (→ Conseil fédéral 2021b). Le Parlement oppose quant à lui un contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers, auquel le Conseil fédéral est également favorable.
- En 2020, les **prescriptions en matière d'émissions de CO₂ applicables aux voitures de tourisme** ont été durcies et celles concernant les voitures de livraison ont été

introduites. En 2022, la phase transitoire (phasing-in) qui permettait d'exclure les véhicules les plus nocifs pour le climat du contrôle du respect des valeurs cibles a été supprimée. Le Conseil fédéral a mis en vigueur l'ordonnance correspondante sur le CO₂ (→ Conseil fédéral 2021c). Il a également renforcé les incitations pour le passage à des véhicules utilitaires respectueux du climat en modifiant les dispositions relatives au poids et à la longueur pour les poids lourds générant peu d'émissions.

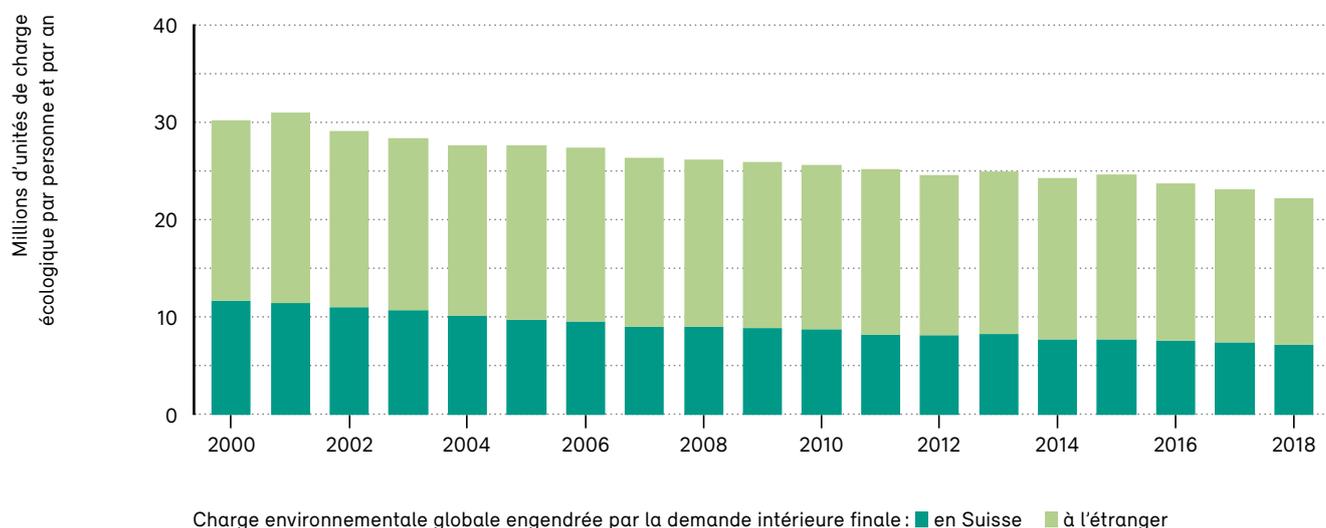
- En 2021, le Conseil fédéral a adopté le message concernant une loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des **énergies renouvelables** (→ Conseil fédéral 2021d). Avec ce projet, il entend renforcer le développement des énergies renouvelables indigènes et réduire ainsi les émissions de CO₂. Il a pour cela décidé de prolonger le soutien apporté aux énergies renouvelables qui arrivait à expiration.

Figure 1

Charge environnementale globale par personne tout au long des chaînes d'approvisionnement

L'indicateur montre les charges environnementales engendrées par la Suisse aux niveaux national et international tout au long des chaînes d'approvisionnement, de la production à la consommation. Il tient compte du fait que ce ne sont pas seulement les étapes d'utilisation et d'élimination des produits qui portent atteinte à l'environnement, mais également l'extraction des matières premières et la production. Étant donné que beaucoup des produits sont importés, la charge environnementale de la Suisse est délocalisée. La méthode UCE (aussi connue sous le nom de méthode de la saturation écologique), employée pour mesurer cet indicateur, pondère pour ces différents domaines l'utilisation de ressources (agents énergétiques primaires, ressources métalliques et minérales, eau douce, terre), l'apport en polluants dans

l'atmosphère, l'eau et le sol ainsi que les déchets et les nuisances sonores par rapport à des objectifs environnementaux nationaux reposant sur des bases légales ou politiques (→ OFEV/ÖBU 2013, OFEV/ÖBU 2021). Les atteintes à l'environnement dans ces différents domaines sont agrégées en un indicateur unique exprimé en unités de charge écologique (UCE). À noter que les facteurs de pondération demeurent constants pour l'ensemble de la période prise en considération. Entre 2000 et 2018, la charge environnementale globale par personne a diminué d'un quart environ et de 13 % en valeur absolue. D'après ces calculs, elle devrait diminuer d'au moins deux tiers, en chiffres absolus, pour atteindre un niveau supportable par la nature (→ EBP/Treeze 2022).



-
- La mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 doit être soutenue afin d'**accélérer les procédures des grandes installations de production d'énergies renouvelables (hydraulique et éolien)** (→ DETEC 2017). En 2021, un projet de loi visant à simplifier les procédures de planification et d'autorisation a été élaboré. La procédure de consultation relative à ce projet de loi a été lancée début 2022. La **Conception énergie éolienne** remaniée en 2020 est une aide précieuse pour les cantons et les promoteurs de projets pour désigner les zones et sites qui se prêtent à une production électrique durable tout en conciliant au mieux les besoins de la population et de la nature (→ ARE 2020). Ce projet ne restreint pas le droit de l'environnement.
 - À l'invitation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), la rencontre finale des participants à la table ronde consacrée à l'**énergie hydraulique** s'est tenue en 2021. Des acteurs clés ont adopté une déclaration commune qui présente la possibilité d'un développement de l'hydroélectricité afin de contribuer à la sécurité de l'approvisionnement, avec le minimum d'émissions de gaz à effet de serre, dans le respect de la protection de la nature existante.
 - En novembre 2021, le Conseil fédéral a renforcé davantage le **transfert de la route au rail du transport transalpin de marchandises** en adoptant différentes mesures (→ Conseil fédéral 2021e). Cela améliore la protection des Alpes et contribue à la réalisation des objectifs climatiques.
 - En adoptant en 2021 la partie Programme remaniée du **plan sectoriel des transports**, la Confédération a fixé ses objectifs concernant la planification des infrastructures de transport (→ DETEC/ARE/OFROU/OFT/OFAC/OFEV 2021). « Mobilité et territoire 2050 » vise une mobilité efficiente qui soutienne le développement durable du territoire en portant le moins possible atteinte à l'environnement. On peut citer, à titre d'exemple, le programme « Interfaces multimodales » adopté par des cantons, des villes et des communes qui ont signé la « Déclaration d'Emmenbrücke » en 2021, ou l'infrastructure nationale de données sur la mobilité, au sens d'un service public de la Confédération.
 - En mettant en œuvre l'arrêté fédéral de 2021 concernant les **voies cyclables**, le Conseil fédéral entend s'assurer de l'interconnexion et de la sécurité du réseau des voies cyclables (→ DETEC 2018). Les cantons ont l'obligation de planifier des réseaux de voies cyclables et, dans son domaine (p. ex. au niveau des jonctions autoroutières ou sur les routes nationales avec trafic mixte), la Confédération jouera un rôle exemplaire et réalisera des infrastructures cyclables modernes et sûres.
 - En 2019, les Chambres fédérales ont libéré plus de 1,4 milliard de francs pour cofinancer les **infrastructures de transport dans les agglomérations**. Les effets positifs des mesures sur l'environnement sont un critère déterminant pour le cofinancement. Mi-2021, les projets d'agglomération de la quatrième génération ont déjà été soumis. Le Parlement décidera de leur cofinancement en 2023.
 - Le Conseil fédéral souhaitait simplifier la procédure pour l'instauration de **zones 30** sur les routes d'intérêt local. En 2021, il a mis en consultation une proposition en ce sens.
 - En décembre 2020, sur demande du DETEC, le Conseil fédéral a sollicité auprès du Parlement 14,4 milliards de francs pour l'entretien et la modernisation du réseau ferroviaire. Au cours de la période 2021-2024, les chemins de fer disposeront ainsi de 1,2 milliard de plus par an. Les fonds supplémentaires sont utilisés, entre autres, pour améliorer la disponibilité et la qualité du réseau.
 - Par sa **stratégie de santé publique 2020-2030**, adoptée en 2019, le Conseil fédéral entend réduire les risques sanitaires liés à l'environnement tels que les pollutions, la perte de biodiversité et les changements climatiques (→ Conseil fédéral 2019). Il souhaite également promouvoir les hautes qualités de la nature et du paysage dont l'effet sur la santé humaine est positif.
 - La **Stratégie pour le développement durable 2030**, adoptée en 2021, et le plan d'action 2021-2023 qui en découle sont avant tout des instruments qui permettent de renforcer la politique fédérale en matière de développement durable au niveau fédéral et servent à la coordination entre les domaines politiques (→ Conseil fédéral 2021f). Ils contribuent notamment à mieux orienter les nombreuses activités sectorielles de la Confédération vers la réalisation des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 (→ ONU 2015). C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral a identifié trois thèmes prioritaires : « consommation et

production durables», « climat, énergie, biodiversité » et « égalité des chances et cohésion sociale ».

- Le **plan d'action contre le gaspillage alimentaire**, adopté en 2022, doit accélérer la réduction du volume des déchets alimentaires. Il s'adresse à toutes les entreprises et organisations du secteur alimentaire ainsi qu'à la Confédération, aux cantons et aux communes (→ Conseil fédéral 2022a).
- Grâce à la **loi fédérale sur les marchés publics**, révisée début 2021, et à la Stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions, les achats de la Confédération seront davantage axés sur la durabilité (→ Conseil fédéral 2020c).
- L'administration fédérale contribue elle aussi à diminuer la charge environnementale. À l'aide des systèmes de management environnemental de l'administration fédérale (RUMBA) et du Département fédéral de

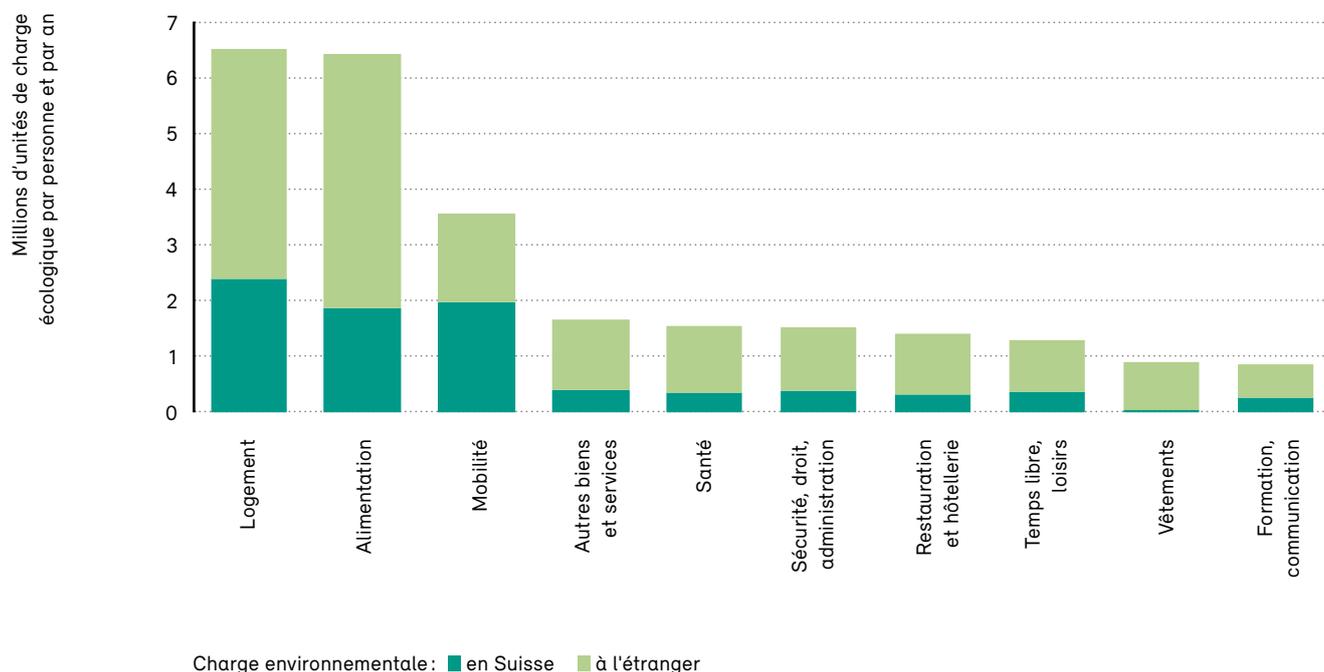
la défense, de la protection de la population et des sports (SMEA DDPS), elle s'est fixé comme objectif de réduire la charge polluante des activités et des produits de l'administration fédérale. Le Conseil fédéral entend continuer à réduire l'impact environnemental de celle-ci grâce au train de mesures sur le climat en cours depuis 2020 (→ Conseil fédéral 2020d) et au plan d'action « Voyages en avion ». **L'administration fédérale** devra être **climatiquement neutre** d'ici 2030.

Malgré les succès enregistrés en Suisse, la **consommation de ressources** par personne y est supérieure à la moyenne européenne. L'empreinte matérielle par personne est de 17,1 tonnes en Suisse, contre 14,5 tonnes en moyenne en Europe (→ OFS 2021, EUROSTAT 2021). Par ailleurs, la part de **l'impact environnemental généré à l'étranger** augmente depuis 2000, pour s'établir actuellement à

Figure 2
Charge environnementale due à différents secteurs, tout au long de la chaîne d'approvisionnement

Le logement est à l'origine de 25 % de la charge environnementale et représente donc le principal secteur de la consommation finale suisse, suivi du système alimentaire (également 25 %) et de la mobilité privée (14 %). Concernant le logement, ce sont essentiellement l'énergie utilisée pour le chauffage, l'électricité consommée par les ménages et l'édification de bâtiments qui pèsent sur l'environnement. S'agissant

du système alimentaire, les produits d'origine animale et les boissons portent une forte atteinte à l'environnement (le vin et le café en particulier ont un poids considérable en raison de l'utilisation intensive de produits phytosanitaires p. ex.). Dans le domaine de la mobilité, le facteur principal est la consommation de carburant fossile pour les moyens de transport privés et les déplacements en avion.







Vivre et travailler en communauté

Au cours des dernières années, différents projets de nouvelles formes d'habitat ont vu le jour tant en ville qu'à la campagne. Un exemple est le Zollhaus de la coopérative Kalkbreite à Zurich, où a été construit, sur un terrain d'environ 5000 m², un ensemble hétéroclite de logements de 1,5 à 9,5 pièces pour près de 175 personnes au total, incluant quatre « halls » transformés en logements que les habitants peuvent aménager à leur guise. En comptant les surfaces communautaires, chaque habitant occupe environ 30 m², bien moins que la moyenne suisse de 46 m²

de surface d'habitation par personne. Près de 40 % de la parcelle sont utilisés pour des restaurants, des locaux culturels, des bureaux, divers services, des magasins, une pension et un jardin d'enfants. Sur le toit, les membres de la coopérative disposent d'un grand jardin dont ils prennent soin ensemble. Un espace sauvage urbain, le Zollgarten, devrait encore être aménagé sur la friche située directement à côté du Zollhaus.

deux tiers (→ EBP/Treeze 2022). Dans l'ensemble, la consommation et la détérioration des ressources naturelles excèdent la biocapacité de la Terre. À l'échelle du globe, les limites planétaires sont dépassées, notamment en ce qui concerne les **changements climatiques**, la **perte de biodiversité** et les **excédents d'azote**. Si tous les pays consommaient autant de ressources que la Suisse, les limites planétaires seraient dépassées encore davantage. Le dépassement des limites planétaires signifie qu'il existe un risque élevé de modifications environnementales à grande échelle, irréversibles et négatives pour les conditions de vie en Suisse et à l'étranger.

La **mobilité**, le **logement** et le **système alimentaire** jouent un **rôle moteur majeur** dans cette forte atteinte portée à l'environnement (→ figure 2). Aujourd'hui, ces trois domaines sont responsables des deux tiers de la charge environnementale globale, à travers notamment les émissions de gaz à effet de serre, la consommation de sols pour l'urbanisation et les transports, les cycles des matériaux non fermés, les excédents d'azote provenant de l'agriculture et les produits phytosanitaires.

Principaux défis

Les **changements climatiques** comptent parmi les plus grands défis environnementaux de notre époque. Actuellement, la planète prend la direction d'un réchauffement dépassant largement le seuil critique de 2 °C ou même 1,5 °C. La Suisse est particulièrement concernée: si les émissions mondiales ne peuvent pas être réduites drastiquement, il faut s'attendre dans notre pays, d'ici la fin du XXI^e siècle, à une élévation de température comprise entre 4,8 et 6,9 °C par rapport au niveau préindustriel (→ CH2018 2018, NCCS/OFEV 2021). En 2020, les **émissions intérieures de gaz à effet de serre** étaient inférieures de 19 % à leur niveau de 1990 (→ OFEV 2022a). L'objectif de baisse de 20 % jusqu'en 2020 fixé dans la loi sur le CO₂ est donc manqué de peu malgré le recul dû à la pandémie de COVID-19. Si l'on prend en compte les émissions engendrées à l'étranger par la fabrication des marchandises importées (agents énergétiques, matières premières et produits finis, y compris denrées alimentaires et aliments pour animaux), la Suisse se classe parmi les plus gros émetteurs par habitant au monde (→ OFEV

2020b) (→ Climat: ailleurs dans le monde « Comparaison internationale des émissions de CO₂ »). Pour diminuer les émissions, il est urgent d'abandonner les combustibles et les carburants fossiles.

La **perte de biodiversité**, au niveau mondial comme national, pose également un défi de taille. Un tiers de l'ensemble des espèces et la moitié des types de milieux naturels sont menacés en Suisse. C'est dans les **eaux** et les **zones riveraines** que la disparition des espèces est la plus marquée (→ OFEV 2022b), en raison d'une absence de structures variées, d'interruptions de la mise en réseau dues à des aménagements en dur pour des digues et des centrales, et d'une détérioration de la qualité de l'eau causée par des micropolluants (pesticides, médicaments, détergents) et des nutriments. Sur les **surfaces agricoles** également, la biodiversité est en très mauvais état. Dans l'agriculture, les problèmes environnementaux sont dus non seulement à l'élimination des structures telles que les arbres, les haies ou les tas de pierre, mais en particulier aussi aux **apports élevés d'azote et de pesticides**. Dans l'ensemble, les apports de composés azotés en Suisse dépassent le seuil critique dans deux tiers des écosystèmes sensibles. Les objectifs environnementaux pour l'agriculture ne sont donc pas encore atteints (→ OFEV/OFAG 2016). L'**imperméabilisation du sol** est également problématique: près des deux tiers de la surface d'habitat sont imperméabilisés en Suisse, tandis que les espaces libres ne cessent d'être morcelés. Dans le même temps, les zones urbanisées présenteraient, pour la biodiversité, un potentiel considérable, encore inexploité. Il manque également à la Suisse une **infrastructure écologique** préservant les aires centrales pour la biodiversité et les mettant en réseau.

Les **volumes importants de déchets** et les **cycles de matières non fermés** continuent de poser des défis d'envergure. En 2020, la Suisse a produit près de 90 millions de tonnes de déchets, dont quelque 7 % de **déchets urbains** (→ OFEV 2021). Rapportée à la taille de sa population, la Suisse est ainsi sur le podium mondial. L'**efficacité matérielle** de l'économie suisse s'est certes améliorée, mais la **consommation de matières premières** comme les minéraux, la biomasse, les agents énergétiques fossiles et les autres matériaux n'a cessé d'augmenter en chiffres absolus. Étant donné que la Suisse importe de grandes

quantités de matières premières et de produits, les deux tiers de la charge environnementale globale sont liés à l'utilisation de matières premières à l'étranger (→ EBP/Treeze 2022). Parmi celles-ci, les aliments pour animaux comme le soja, ainsi que le coton, le café, le cacao, le thé, les produits d'origine animale, l'huile de palme, la tourbe, les agents énergétiques fossiles et les métaux jouent un rôle considérable.

La forte consommation de matériaux et de matières premières a une incidence négative sur le climat, les écosystèmes et la diversité des espèces et, par conséquent, sur la santé et la qualité de vie de la population (→ IRP 2019). C'est pourquoi la protection du climat, le maintien de la biodiversité et le développement de l'économie circulaire font partie des objectifs prioritaires les plus urgents de la politique environnementale. **La protection du climat et celle de la biodiversité y vont de pair.** L'élévation des températures moyennes, la modification du régime des précipitations, la fréquence accrue des événements météorologiques extrêmes ainsi que l'appauvrissement en oxygène et l'acidification des eaux exercent pour la plupart une influence négative sur la diversité biologique. À l'inverse, les modifications de celle-ci influent sur le système climatique, en particulier en raison de leurs conséquences sur les cycles de l'azote, du carbone et de l'eau. Enfin, une biodiversité riche et en mesure de réagir aux changements est une condition indispensable à l'adaptation aux changements climatiques. Un développement de l'économie circulaire contribue quant à lui à ménager les ressources primaires et à limiter les émissions de gaz à effet de serre et les pertes de biodiversité lors de l'extraction des matières premières, de leur transformation et de la fabrication des produits.

Les mesures de maintien de la biodiversité et de protection du climat sont synonymes de dépenses. Toutefois, différentes études montrent que les **coûts sociaux et économiques de changements climatiques effrénés ou d'une perte de services écosystémiques** dépassent largement ceux des mesures de lutte et de protection.

Objectifs de la politique environnementale suisse

La protection du climat, le maintien de la biodiversité et la gestion durable des ressources occupent une place centrale dans la politique environnementale suisse. À travers elle, le Conseil fédéral entend atteindre les objectifs suivants :

Pour protéger le **climat**, la Suisse veut, d'ici 2030, diviser par deux ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 1990. Avec la stratégie climatique à long terme, la Suisse concrétise son ambition de réduire à zéro ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2050 (→ Conseil fédéral 2021a). Cet objectif va de pair avec le développement des énergies renouvelables, condition essentielle de la décarbonisation de l'économie et de la société.

Pour maintenir une **biodiversité** riche ainsi que ses **services écosystémiques**, la Suisse a adopté la Stratégie Biodiversité Suisse comptant dix objectifs stratégiques (→ OFEV 2012). Par ailleurs, le Conseil fédéral souhaite créer suffisamment d'habitats pour les plantes et les animaux et inscrire l'infrastructure écologique dans la loi : à partir de 2030, les aires centrales pour la biodiversité doivent représenter au moins 17 % du territoire suisse et être assainies et interconnectées (→ Conseil fédéral 2022b). La Stratégie Sol Suisse adoptée par le Conseil fédéral vise **zéro consommation nette de sol** à l'horizon 2050 et la conservation des fonctions du sol (→ Conseil fédéral 2020a). La loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) exige la **revitalisation** des cours d'eau et des lacs ainsi que l'**assainissement écologique** des centrales hydroélectriques (régime de charriage, éclusées, migration piscicole) afin de rétablir les fonctions naturelles des eaux et d'en renforcer leur résilience et leur utilité sociale. La politique forestière prévoit, d'ici 2030, de consacrer 10 % de la surface forestière à des réserves et à des îlots de sénescence permanents et de permettre plus généralement aux forêts de remplir leurs multiples fonctions en faveur de la société, de l'économie, de l'environnement et du climat.

Dans le domaine des **matières premières** et de l'**économie circulaire**, la charge environnementale en Suisse et à l'étranger doit être réduite tout au long du cycle de vie des produits et des ouvrages, les cycles des matériaux

doivent être fermés et l'efficacité des ressources doit être améliorée. Les principes de limitation et de valorisation des déchets, dans la mesure du possible, sont inscrits dans la LPE. Ainsi, un fondement de l'économie circulaire est inscrit dans cette loi.

Comment la Suisse peut-elle atteindre les objectifs environnementaux ?

Pour maîtriser les atteintes portées à l'environnement, il faut prendre des mesures à différents niveaux. Cela implique notamment une exécution systématique des prescriptions environnementales nationales et internationales, des investissements durables, des technologies propres et respectueuses des ressources ainsi qu'une modification des modes de production et de consommation, en particulier concernant la mobilité, le logement et le système alimentaire.

Mettre en œuvre les mesures décidées et combler les lacunes

Climat

Afin de respecter l'Accord de Paris et d'atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 1990, une nouvelle **révision de la loi sur le CO₂** est nécessaire. Mis en consultation et adopté fin 2021, le projet du Conseil fédéral vise à créer une base aussi large que possible pour la future politique climatique. L'accent est mis sur les mesures qui permettent à la population de réduire au quotidien ses émissions de CO₂ et qui soutiennent les efforts développés en permanence par les différents secteurs. De plus, afin de faire évoluer la stratégie énergétique, le Conseil fédéral a adopté en 2021 le message concernant la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des **énergies renouvelables** (→ Conseil fédéral 2021d).

Dans un souci d'**adaptation aux changements climatiques**, le Conseil fédéral a adopté en 2020 le deuxième plan d'action portant sur la période 2020-2025 (→ Conseil

fédéral 2020b). Les mesures prises doivent contribuer à maîtriser les risques liés aux changements climatiques, à exploiter les opportunités éventuelles et à accroître la capacité d'adaptation des écosystèmes et de la société.

L'intégration de la durabilité dans le secteur financier (ou finance durable) est également cruciale pour la réalisation des objectifs. Le Conseil fédéral souhaite que la place financière suisse soit un acteur crédible au niveau mondial pour les investisseurs qui désirent apporter une contribution comparable et mesurable en faveur de l'environnement et de la société. Pour éviter l'écoblanchiment, il est utile de promouvoir des définitions uniformes en matière de durabilité pour l'effet des placements. La Suisse soutient l'enquête du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la conception d'un système financier durable (« UNEP Inquiry into the Design of a Sustainable Financial System » (→ PNUE 2014). L'objectif de cette enquête est de recueillir des exemples de bonnes pratiques et des expériences de différents pays, ainsi que de définir des stratégies pour un meilleur alignement du système financier sur les besoins du développement durable. En effet, la place financière suisse investit toujours autant dans l'extraction du pétrole et du charbon.

Dans le cadre de la 26^e **conférence sur le climat** (COP), les pays se sont mis d'accord sur des règles permettant d'exclure que les pays comptabilisent à double les réductions d'émissions réalisées à l'étranger. La Suisse s'était déjà engagée en faveur d'une réglementation stricte du marché dans le cadre de plusieurs accords bilatéraux. Lors de la conférence, elle a promis d'apporter une contribution de plus de 50 millions de francs et confirme ainsi vouloir apporter une contribution équitable au financement international dans le domaine du climat.

Biodiversité

La Suisse apportera sa contribution aux objectifs mondiaux fixés par l'ONU en matière de diversité biologique, qui doivent être adoptés d'ici fin 2022 (Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020).

Le Conseil fédéral élabore un contre-projet indirect à l'initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) » dans le but de renforcer la protection de la nature³. L'actuel **plan d'action**

3 Message relatif à l'initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) » et au contre-projet indirect (modification de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage)

Biodiversité (phase I 2017-2023) met en œuvre les objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse (SBS) dans trois domaines (→ Conseil fédéral 2017a): développement de l'infrastructure écologique et conservation des espèces ; exploitation des synergies potentielles avec d'autres domaines politiques comme l'agriculture, l'aménagement du territoire, les transports ou l'économie ; transmission des connaissances et sensibilisation de la population et des acteurs clés.

En 2017, le Conseil fédéral a adopté le **plan d'action Produits phytosanitaires** (→ Conseil fédéral 2017b) puis, en 2021, le Parlement a adopté la loi fédérale sur la réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides. Il faut poursuivre leur mise en œuvre afin de diviser par deux les risques liés aux produits phytosanitaires et de réduire les risques inhérents aux biocides. Par ailleurs, en avril 2022, le Conseil fédéral a adopté un train d'ordonnances pour une eau potable propre et une agriculture plus durable. Il convient également de mettre systématiquement en œuvre et de poursuivre les mesures prises pour réduire la charge de **micropolluants** issus des zones urbanisées. Il est également nécessaire de diminuer les **apports de nutriments** (azote et phosphore) provenant de l'agriculture dans les écosystèmes⁴.

De plus, il faut avancer dans la réalisation des objectifs inscrits dans la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) concernant la **revitalisation** des eaux et l'**assainissement écologique des centrales hydroélectriques**.

Avec la **Stratégie Sol Suisse** adoptée en 2020, le Conseil fédéral veut préserver durablement la ressource sol (→ Conseil fédéral 2020a). Pour ce faire, des données pédologiques fiables sont indispensables. C'est pourquoi la Confédération met sur pied le Centre de compétences sur les sols (CCSols) et élabore un plan pour une cartographie complète des sols de la Suisse.

Le monde de la finance a quant à lui identifié le **risque lié aux investissements appauvrissant la biodiversité** et, grâce au soutien financier de la Confédération, l'outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure) a été mis au point pour évaluer ce risque. ENCORE peut être utilisé au niveau international (→ PNUE 2018). Toutefois, l'emploi de cet instrument ou d'instruments similaires n'est pas encore systématique.

Matières premières et économie circulaire

S'appuyant sur le rapport « Mesures de la Confédération pour préserver les ressources et assurer l'avenir de la Suisse (économie verte) », le Conseil fédéral a chargé l'administration en 2020 de proposer de nouvelles mesures en matière de préservation des ressources et d'économie circulaire (→ Conseil fédéral 2020e).

En 2020, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) du Conseil national a lancé l'**initiative parlementaire « Développer l'économie circulaire en Suisse »** dans l'optique de réviser la LPE⁵. Grâce au développement de l'économie circulaire, la charge environnementale en Suisse et à l'étranger doit être réduite tout au long du cycle de vie des produits et des ouvrages, les cycles des matériaux doivent être fermés et l'efficacité des ressources doit être améliorée. Faire progresser l'économie circulaire permet aussi de rendre l'économie suisse plus performante et d'augmenter la sécurité de son approvisionnement.

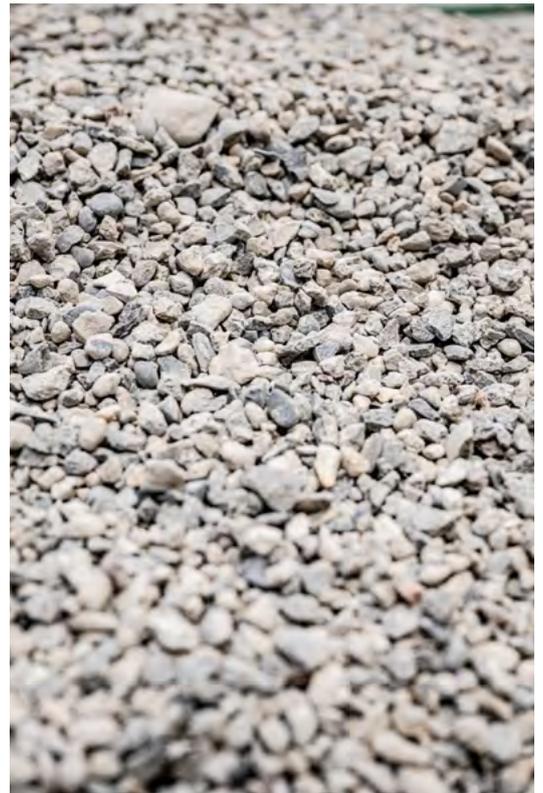
Dans le plan d'action 2021-2023 de la **Stratégie pour le développement durable 2030** également, des mesures très diverses ciblent la consommation et la production, comme la réduction du gaspillage alimentaire, la révision de la stratégie de politique économique extérieure ou l'approfondissement du suivi des incidences des accords de libre-échange.

Exploiter systématiquement les synergies avec d'autres domaines politiques

Les problèmes environnementaux actuels sont complexes et peuvent avoir des causes multiples. Les atteintes à l'environnement portées par la mobilité, le logement et l'alimentation résultent de l'effet conjugué de divers facteurs liés à l'offre et à la demande: valeurs, modes de vie, structures sociales, marchés, technologies, produits et infrastructures. De plus, ces facteurs s'influencent mutuellement. Ainsi, la résolution des problèmes requiert une collaboration entre les différents secteurs. À l'avenir, ces synergies devront être encore mieux exploitées. En effet, bien que les considérations environnementales soient déjà intégrées dans de nombreux secteurs politiques, elles doivent l'être

4 19.475 Réduire le risque de l'utilisation de pesticides

5 20.433 Développer l'économie circulaire en Suisse





Moins d'atteintes à l'environnement grâce au béton recyclé

Chaque année, la Suisse consomme près de 32 millions de tonnes de graviers et de sable pour produire du béton (→ EMPA 2019), des ressources qui sont limitées et dont l'extraction laisse des traces dans le paysage. De plus, la production de clinker, un composant essentiel du ciment, est dévoreuse d'énergie et entraîne d'importantes émissions de gaz à effet de serre (GES), si bien que les cimenteries sont responsables de 6% des émissions totales de GES en Suisse. Recycler le béton employé dans le bâtiment permet non seulement de protéger les ressources minérales, mais aussi de diminuer le besoin de terrain pour les décharges de déchets de chantier.

Depuis 2005, afin de réduire ses atteintes à l'environnement et d'économiser des surfaces de décharge, la ville de Zurich construit tous ses bâtiments avec du béton constitué d'au moins 25% de granulats recyclés. Ses prescriptions sont encore plus strictes depuis 2015, puisqu'elle emploie du béton dont le ciment est produit avec du laitier plutôt

qu'avec du clinker (CEM III/B), ce qui permet de réduire d'un quart les émissions de CO₂ par tonne de béton produit. La combinaison de béton recyclé et de CEM III/B permet de diminuer encore la charge environnementale globale de 10% sans nuire à la robustesse ni aux autres qualités attendues du béton.

En outre, dans le secteur du bâtiment, un principe de l'économie circulaire veut que la charge environnementale soit réduite le plus efficacement à travers le partage, le réemploi, la réparation et le reconditionnement, ainsi qu'en prolongeant dans l'ensemble la durée de vie. Les éléments clés sont le recours à des constructions légères, l'emploi de matériaux de construction respectueux de l'environnement, le rallongement de la durée d'utilisation des bâtiments, le réemploi d'éléments de construction et l'utilisation de constructions modulaires (→ Logement).

davantage dans la **finance, l'économie, les transports, l'agriculture, l'aménagement du territoire, l'énergie et la santé.**

Promouvoir l'innovation

L'innovation revêt une importance primordiale pour l'évolution de la mobilité, du logement et de l'alimentation vers plus de durabilité. Pour promouvoir les innovations, il est impératif qu'elles répondent à des exigences de grande qualité et qu'elles puissent réduire efficacement les impacts environnementaux. Aujourd'hui, il existe différents instruments de promotion qui contribuent à améliorer l'efficacité des ressources tout en renforçant la compétitivité de l'économie suisse. La promotion des technologies environnementales⁶ de la Confédération et l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse⁷ en sont des exemples.

Dans tous les domaines environnementaux, les innovations technologiques sont possibles, ne cessent de voir le jour et ont un potentiel considérable. Il importe que les pouvoirs publics les soutiennent non seulement jusqu'à l'élaboration de prototypes de laboratoire, mais aussi au-delà, jusqu'à l'entrée d'investisseurs privés dans le processus. Des exemples d'innovation sont les technologies d'émission négative (negative emission technologies, NET) ainsi que de captage et de stockage du CO₂ (carbon capture and storage, CCS) (→ Conseil fédéral 2022c)⁸, qui séquestrent le CO₂ notamment dans la biomasse ou dans le sous-sol géologique, ou encore les carburants synthétiques pour l'aviation, d'ores et déjà produits dans des installations pilotes. Les applications numériques contribuent à éviter les déchets alimentaires dans le secteur de la restauration ou à mettre en réseau les offres de transport. Les robots et les drones capables de répandre des engrais avec une grande précision sont d'autres avancées technologiques qui participent à la réduction de la charge environnementale.

L'accent devrait être mis non seulement sur les nouveautés technologiques, mais aussi sur les **nouveaux**

modèles d'affaires basés par exemple sur l'échange, sur le partage, sur l'utilisation au lieu de la possession, sur le fait main et sur la réparation. Pour mettre en balance les opportunités et les risques et disposer à temps de solutions sûres, socialement et économiquement acceptables et respectueuses de l'environnement, un vaste dialogue impliquant tous les acteurs incontournables est par ailleurs nécessaire.

La **numérisation** et les mutations technologiques recèlent également un grand potentiel. Par exemple, les données environnementales librement accessibles créent de la transparence sur les aspects environnementaux des produits, des services et de la consommation. Les investisseurs, les industriels et les consommateurs peuvent ainsi prendre des décisions plus éclairées et mieux assumer leur responsabilité. Afin d'éviter des effets de rétroaction négatifs comme une consommation énergétique accrue, la numérisation doit toutefois être systématiquement tournée vers la préservation des ressources et des écosystèmes et vers la protection du climat.

Les **solutions fondées sur la nature** (nature based solutions) apportent une précieuse contribution. Par exemple, les arbres, les espaces verts et les étendues d'eau rafraîchissent le climat urbain. Le fait de choisir des espèces indigènes favorise la biodiversité, tout comme les pratiques agricoles telles que les systèmes agroforestiers ou la promotion d'organismes utiles. Construire à partir de matières premières locales et renouvelables comme le bois ou la paille permet de séquestrer de grandes quantités de carbone et de contribuer à la protection du climat.

Relever ensemble les défis

Pour bien protéger le climat et la biodiversité et exploiter durablement les matières premières, il ne suffit pas de mettre en œuvre les bases légales existantes, de promouvoir les innovations technologiques, d'exploiter systématiquement les synergies avec d'autres domaines politiques, d'appliquer la politique environnementale inter-

6 Promotion des technologies environnementales

7 Innosuisse

8 Technologies d'émission négative

nationale et de déployer des efforts en faveur d'un système financier durable. Un **changement majeur** est nécessaire, en particulier dans les domaines de la mobilité, du logement et de l'alimentation. C'est la conclusion à laquelle parviennent différents rapports établis par des organismes internationaux, notamment le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), le Groupe international d'experts sur les ressources (PIR), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires ou le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). Le présent rapport réunit les approches qu'il est possible d'adopter pour promouvoir la durabilité de la production et de la consommation et les illustre par des exemples de bonnes pratiques.

Ces exemples montrent que de nombreux acteurs différents sont déjà à l'œuvre: il n'est possible de réduire la charge environnementale de manière effective et durable que si les autorités, les milieux économiques, la communauté scientifique et la société civile collaborent. **Tous les acteurs sont invités** à jouer leur rôle et à exploiter les possibilités pour amener le changement nécessaire.

- La **communauté scientifique** fournit des bases, des résultats et des solutions clés pour une politique, une économie et une société plus durables. Il s'agit notamment des technologies et des modes de production respectueux de l'environnement, d'une efficacité accrue de la production et de l'utilisation des ressources et de l'énergie, de la numérisation ou de la société du partage.
 - La **société civile** a la possibilité de contribuer à protéger l'environnement et à préserver les ressources. Elle peut aussi lancer des initiatives locales, soutenir des organisations non gouvernementales ou exploiter des espaces d'expérimentation.
- Les **responsables politiques** sont en mesure de créer des conditions-cadres favorables au changement visé dans les domaines de la mobilité, du logement et de l'alimentation.
 - La **Confédération**, les **cantons** et les **communes** mettent en œuvre les politiques en matière d'aménagement du territoire, de transports, d'agriculture, d'énergie et d'environnement.
 - L'**économie** est capable de concevoir des systèmes de production et des chaînes de valeur ajoutée durables et, ce faisant, de ménager les ressources naturelles. L'écoconception vise à réduire l'impact d'un produit sur l'environnement tout au long de la chaîne de valeur ajoutée. Les entreprises contribuent en outre au développement durable dans le cadre de leur responsabilité sociale (Corporate Social Responsibility). Elles peuvent aussi réaliser des investissements porteurs d'avenir et fixer des objectifs ambitieux et mesurables.

Bibliographie

ARE 2020

Office fédéral du développement territorial (ARE), Conception énergie éolienne, Base pour la prise en compte des intérêts de la Confédération lors de la planification d'installations éoliennes, Plans sectoriels et conceptions de la Confédération (Art. 13 LAT), Berne, 2020.

CH2018 2018

Swiss Climate Scenarios (CH2018), Nouveaux scénarios climatiques pour la Suisse, Éditeurs associés MÉTÉOSUISSE, C2SM, ETH Zurich, Université de Berne, scnat, Zurich/Berne, 2018.

Conseil fédéral 2017a

Conseil fédéral suisse, Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse, Berne, 2017.

Conseil fédéral 2017b

Conseil fédéral suisse, Plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires, Berne, 2017.

Conseil fédéral 2019

Conseil fédéral suisse, Politique de la santé: stratégie du Conseil fédéral 2020-2030, Berne, 2019.

Conseil fédéral 2020a

Conseil fédéral suisse, Stratégie Sol Suisse, Pour une gestion durable des sols, Environnement Info 20/18, Berne, 2020.

Conseil fédéral 2020b

Conseil fédéral suisse, Adaptation aux changements climatiques en Suisse: Plan d'action 2020-2025, Environnement Info 20/22, Berne, 2020.

Conseil fédéral 2020c

Conseil fédéral suisse, Le Conseil fédéral adopte la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions, Communiqué de presse du 28.10.2020, Berne, 2020.

Conseil fédéral 2020d

Conseil fédéral suisse, L'administration fédérale atteint ses objectifs environnementaux et met en œuvre son train de mesures sur le climat, Communiqué de presse du 11.12.2020, Berne, 2020.

Conseil fédéral 2020e

Conseil fédéral suisse, Préservation des ressources: le Conseil fédéral veut des mesures, Communiqué de presse du 19.06.2020, Berne, 2020.

Conseil fédéral 2021a

Conseil fédéral suisse, Stratégie climatique à long terme de la Suisse, Berne, 2021.

Conseil fédéral 2021b

Conseil fédéral suisse, Le Conseil fédéral adopte le message relatif au contre-projet direct à l'initiative pour les glaciers, Communiqué de presse du 11.08.2021, Berne, 2021.

Conseil fédéral 2021c

Conseil fédéral suisse, Le Conseil fédéral met en vigueur l'ordonnance sur le CO₂ révisée, Communiqué de presse du 24.11.2021, Berne, 2021.

Conseil fédéral 2021d

Conseil fédéral suisse, Le Conseil fédéral adopte le message concernant la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables, Communiqué de presse du 18.06.2021, Berne, 2021.

Conseil fédéral 2021e

Conseil fédéral suisse, Fret transalpin: le Conseil fédéral veut renforcer davantage le transfert vers le rail, Communiqué de presse du 25.11.2021, Berne, 2021.

Conseil fédéral 2021f

Conseil fédéral suisse, Stratégie pour le développement durable 2030, Berne, 2021.

Conseil fédéral 2022a

Conseil fédéral suisse, Lutte contre le gaspillage alimentaire: le Conseil fédéral lance un plan d'action, Communiqué de presse du 06.04.2022, Berne, 2022.

Conseil fédéral 2022b

Conseil fédéral suisse, Initiative biodiversité: le Conseil fédéral veut renforcer la protection des espèces avec un contre-projet indirect, Communiqué de presse du 04.03.2022, Berne, 2022.

Conseil fédéral 2022c

Conseil fédéral suisse, Changements climatiques: le Conseil fédéral adopte le rapport sur le développement des technologies d'émission négative, Communiqué de presse du 18.05.2022, Berne, 2022.

Conseil fédéral 2022d

Conseil fédéral suisse, Politique climatique: le Conseil fédéral adopte le message relatif à la révision de la loi sur le CO₂, Communiqué de presse du 16.09.2022, Berne, 2022.

DETEC 2017

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Stratégie énergétique 2050, Communiqué de presse du 21.05.2017, Berne, 2017.

DETEC 2018

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres, Berne, 2018.

DETEC/ARE/OFROU/OFT/OFAC/OFEV 2021

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Office fédéral du développement territorial (ARE), Office fédéral des routes (OFROU), Office fédéral des transports (OFT), Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), Office fédéral de l'environnement (OFEV), Mobilité et territoire 2050, Plan sectoriel des transports, Partie Programme, Plans sectoriels et conceptions de la Confédération (Art. 13 LAT), Berne, 2021.

EBP/Treeze 2022

Ernst, Basler + Partner (EBP), Treeze Ltd., Empreintes environnementales de la Suisse : Évolution de 2000 à 2018 (Résumé), Rapport final (a), Sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), Zurich/Uster, 2022.

EUROSTART 2021

Office statistique de l'Union européenne (EUROSTAT), Material flow accounts statistics – material footprints (an), Luxembourg, 2021.

NCCS/OFEV 2021

National Centre for Climate Services (NCCS), Office fédéral de l'environnement (OFEV), Eaux suisses et changements climatiques, Scénarios hydrologiques Hydro-CH2018, Zurich/Berne, 2021.

OFEV 2012

Office fédéral de l'environnement (OFEV), Stratégie Biodiversité Suisse, En exécution de la mesure 69 (objectif 13, art. 14, section 5) du programme de la législature 2007-2011: «Élaborer une stratégie en faveur du maintien et du développement de la biodiversité», Berne, 2012.

OFEV 2020a

Office fédéral de l'environnement (OFEV), Conception «Paysage suisse», Paysage et nature dans les domaines politiques de la Confédération, Environnement Info 20/11, Berne, 2020.

OFEV 2020b

Office fédéral de l'environnement (OFEV), Changements climatiques en Suisse, Indicateurs des causes, des effets et des mesures, État de l'environnement 20/13, Berne, 2020.

OFEV 2021

Office fédéral de l'environnement (OFEV), Statistiques des déchets, Déchets 2020 : Quantités produites et recyclées, Berne, 2021.

OFEV 2022a

Office fédéral de l'environnement (OFEV), Émissions de gaz à effet de serre visées par la loi sur le CO₂ et par le Protocole de Kyoto, 2e période d'engagement (2013-2020), Berne, 2022.

OFEV 2022b

Office fédéral de l'environnement (OFEV), Eaux suisses, État et mesures, État de l'environnement 22/07, Berne, 2022.

OFEV/ÖBU 2013

Office fédéral de l'environnement (OFEV), Le réseau pour une économie durable (ÖBU), Ecofacteurs suisses 2013 selon la méthode de la saturation écologique, Bases méthodologiques et application à la Suisse, Connaissance de l'environnement 13/30, Berne, 2013.

OFEV/ÖBU 2021

Office fédéral de l'environnement (OFEV), Le réseau pour une économie durable (ÖBU), Ökofaktoren Schweiz 2021 gemäss der Methode der ökologischen Knappheit, Methodische Grundlagen und Anwendung auf die Schweiz (a), Connaissance de l'environnement 21/21, Berne, 2021.

OFEV/OFAG 2016

Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Objectifs environnementaux pour l'agriculture, Rapport d'état 2016, Connaissance de l'environnement 16/33, Berne, 2016.

OFS 2021

Office fédéral de la statistique (OFS), www.statistik.ch → Trouver des statistiques → Espace, environnement → Comptabilité environnementale → Flux de matières, Neuchâtel, 2021.

ONU 2015

Organisation des Nations Unies (ONU), Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, New York, 2015.

PIR 2019

Panel international des ressources (PIR), Perspectives des ressources mondiales 2019, Des ressources naturelles pour l'avenir que nous voulons, Résumé à l'intention des décideurs, Paris, 2019.

PNUE 2014

Programme des nations unies pour l'environnement (PNUE), Inquiry into the Design of a Sustainable Financial System (an), Nairobi, 2014.

PNUE 2018

Programme des nations unies pour l'environnement (PNUE), Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure: A practical guide for financial institutions (an), Nairobi, 2018.

Exemples de bonnes pratiques



Protection de l'air lors de la construction d'étables



Vivre et travailler en communauté



Moins d'atteintes à l'environnement grâce au béton recyclé



Éditeur

Conseil fédéral suisse

Photos de couverture et de l'avant-propos

Atténuer les conséquences des changements climatiques à l'aide de la biodiversité
www.sion.ch > Acclimatation

Revitalisation de l'Inn à Bever
www.gemeinde-bever.ch > Bever – Tor zur Auenwelt

Une construction en bois tournée vers l'avenir
www.pirminjung.ch > Haus des Holzes

Concept graphique et photographique, mise en page et infographies

Emphase Sàrl, Berne / Lausanne

Photographie

Susanne Goldschmid Photography

Téléchargement au format PDF

www.bafu.admin.ch/re22

Cette publication est également disponible en allemand et italien. La langue originale est l'allemand.

Impression neutre en carbone et faible en COV sur papier recyclé.

Commande du rapport complet

→ disponible dès janvier 2023

Comment
se porte
l'environnement
en Suisse ?

Quels sont
les plus grands
défis ?

Quelles sont
les solutions
possibles ?

Le rapport Environnement Suisse 2022 présente des faits, des analyses et de bons exemples pour répondre à ces questions.



www.bafu.admin.ch/re22

Le rapport Environnement Suisse 2022 sera disponible à partir de janvier 2023 au prix de CHF 10.- (TVA incluse).



Informations actuelles sur le thème de l'Environnement Suisse:
www.environnement-suisse.ch